## **BOURDIN** (Me Philippe).

Il est recu Me à Tréguier, le 7 décembre 1640. Il succède à Regnault. Il est engagé pour 200 L par an (5 écus par mois). En décembre 1641, on lui accorde à sa demande « oultre et par sus les gages luy promis, les distributions du chœur. Il a été conclu qu'il « aura à l'advenir distribution de chantre per ce qu'il n'aura que soixante escus faisans quinze livres par mois de gages » à commencer en janvier suivant En 1643, il reçoit 180 L t, mais toujours sur la base de 5 écus par mois (comme l'organiste). Le 13 juin 1644, le chapitre lui accorde une augmentation d'un écu par mois. Mais quinze jours plus tard, le chapitre constate que son maître de musique ainsi récompensé « s'est retiré et a clandestinement emporté ses hardes et toute la musicque qu'il avoit entre mains appartenante à ceste église » et décident de « présenter plainte contre ledit Bourdin pour les faits présentés en la remonstrance cy dessus » (ADCA, 2 G 287). Dans l'urgence le sieur Julliard le remplacera pour assurer la leçon des enfants. Mais il faut trouver un Me de musique. A cette fin, le 10 octobre suivant, le chanoine Thépault est prié « d'escrire à Monsieur Fremart<sup>1</sup>, Maistre de musique de Nostre-Dame de Paris, et le prier de leur en adresser quelqu'un qui soit capable » (ADCA, 2 G 287). Celui qui est engagé est le sieur Meifredy. Peut-être l'a-t-il été par son intermédiaire.

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Henri Frémart ne semble cependant avoir été maître de chapelle à Notre-Dame que de 1625 à 1640.